

NOVEMBRE 1960

N° 39

LA VIE BRETONNE



BULLETIN
D'INFORMATIONS
RÉGIONALES

MENSUEL

1, rue Poullain-Duparc
RENNES Tél. 40.50.86

8, rue du 4-Septembre
PARIS 2° - RIC. 40-16

- LA VIE BRETONNE -

BULLETIN D'INFORMATIONS RÉGIONALES

1, RUE POUILLAIN-DUPARC
RENNES Tél. 40-50-86

8, RUE DU QUATRE SEPTEMBRE
PARIS 2^e Tél. RIchelieu 40-16

ABONNEMENT : UN AN (10 NUMÉROS) 80 NF C. C. P. RENNES 29541

Novembre 1960

N°39

LE RAPPORT ARMAND-RUEFF ET LA BRETAGNE

Elaboré sous la présidence du Premier Ministre, le rapport sur les obstacles à l'expansion économique, dont on attribue la paternité à MM. Armand et Rueff, intéresse la Bretagne à plus d'un titre. Les organisations agricoles de nos départements ont déjà protesté contre les modifications proposées au statut du fermage, mais l'étude du rapport fait apparaître bien d'autres conclusions.

Toutes ces conclusions ne jouent certes pas contre la Bretagne. Nous ne pourrions que gagner, par exemple, à l'application des suggestions présentées pour remédier aux insuffisances de la formation économique et professionnelle, améliorer la productivité du secteur distributif, développer la qualité des produits, organiser les structures régionales etc..

Mais en adoptant l'optique même des rédacteurs du rapport, nous pouvons nous étonner de certaines lacunes. Lorsqu'il s'agit "d'éliminer les atteintes à la véracité des coûts et des prix", pourquoi ne pas mentionner le prix du charbon qui est faussé en Bretagne au profit de celui des houillères nationales, alors que le charbon d'importation, s'il pouvait entrer chez nous à son véritable prix, serait beaucoup moins cher ?

Nous nous attendions également à une condamnation plus explicite de la politique qui consiste à faire payer par la collectivité les réductions de transport consenties aux usagers de la région parisienne dont le rapport reconnaît pourtant que "l'expansion trop rapide est un très grave danger". Et puisqu'il est question d'un meilleur ajustement des prix de vente de la S.N.C.F. à ses prix de revient", nous rappelons que des tarifs préférentiels ont été consentis par les chemins de fer pour venir à bout de certaines concurrences gênantes comme celle du petit cabotage, exemple non cité dans le rapport.

Mais la lecture de ce document révèle surtout un état d'esprit inquiétant en ce qui concerne le problème fondamental qui se pose en Bretagne, celui de l'emploi sur place de la main-d'oeuvre. Une phrase malheureuse prononcée le 1er mars dernier à Rennes par M. Michel Debré - et qui résultait certainement d'un lapsus - avait

.../...

déjà trouvé des résonances regrettables. On laisse entendre clairement cette fois que les transferts de population résultent d'une notion économiquement saine et que "si les problèmes de reconversion sont actuellement difficiles à résoudre, c'est parce que l'on cherche à les résoudre localement."

Comme il est encore écrit quelque part dans le rapport, "l'aménagement régional n'est pas une fin en soi". Nous en convenons parfaitement mais l'économie non plus n'est pas une fin en soi : elle doit rester au service de l'homme et permettre l'amélioration de ses conditions de vie, seule fin valable.

Le Parlement, nous l'espérons, saura rappeler que les théories les plus séduisantes doivent être confrontées avec les réalités. Quant au Gouvernement, souhaitons qu'il ose résister non seulement à ces coalitions d'intérêt si souvent dénoncées par lui, mais également aux pressions de ses grands techniciens dont les formules abstraites peuvent apporter quelquefois le meilleur mais plus souvent le pire.

Joseph MARTRAY

NOUVELLE SERIE

Depuis dix ans, "La Vie Bretonne" apportait chaque trimestre à ses lecteurs un résumé des activités régionales. En faisant connaître les initiatives et les réalisations des organismes régionaux - avant tout celles du C.E.L.I.E. - elle a contribué à cette évolution des esprits et des choses à laquelle nous avons assisté en Bretagne de 1950 à 1960, évolution qui s'est traduite par une prise de conscience régionale, une volonté d'arrêter le déclin économique de notre province.

Mais la périodicité de "La Vie Bretonne" n'apparaissait plus suffisante pour suivre ce mouvement et nous avons décidé de paraître désormais chaque mois.

Nous avons profité de ce changement pour élargir la diffusion de "La Vie Bretonne" adressée gratuitement à tous les élus et à tous les cadres de la région, à la presse (avec liberté de reproduction), à nos abonnés de plus en plus nombreux. Tous ceux qui assument une responsabilité en Bretagne sont ainsi touchés chaque mois par ce bulletin.

.....
: Chaque mois dans cette page, :
: une personnalité de premier plan :
: donne aux lecteurs de "La Vie :
: Bretonne" son point de vue sur :
: un problème d'intérêt national. :
.....

AMELIORER LES STRUCTURES DE NOS REGIONS

par Emile ROCHE,
Président du Conseil Economique
et Social.

C'est le 30 juin 1955 qu'était pris le décret n° 55-883 prescrivant l'élaboration d'un plan décennal de décentralisation des "services et établissements civils ou militaires relevant de l'Etat ou soumis à son contrôle". Sans avoir la cruauté de dresser le maigre bilan obtenu en ce domaine à ce jour, on peut remarquer que l'Etat, qui devait jouer un rôle moteur dans la nécessaire décongestion de la région parisienne, reste au contraire à la traîne; ce ne sont en effet pas la SNECMA ou SUD-AVIATION, relevant de l'Etat, qui ont transféré des chaînes de production dans le Sud-Ouest, mais bien les sociétés privées BREGUET et MORANE-SAULNIER; ce n'est pas la Régie Renault qui a installé une grande usine de montage en Bretagne, mais la société CITROEN.

Toutefois, même le bilan de la décentralisation des établissements industriels privés est assez décevant. Pour l'Ouest, ainsi que vient de nous l'apprendre le recensement publié par le Ministère de la Construction (1), l'année 1959, qui est considérée sur ce point comme une bonne année, surtout par rapport à la précédente, a certes vu la création, suite aux permis de construire industriels délivrés au cours des douze mois en question, de plus de 3.000 emplois nouveaux en Ille et Vilaine (grâce à l'implantation de l'usine CITROEN), mais il y en a eu moins de 1.600 dans les Côtes du Nord, moins de 200 en Loire-Atlantique et dans le Morbihan, et aucun dans le Finistère ! L'exode des populations de l'Ouest vers la région parisienne est donc loin d'être enrayé, pas plus qu'il n'est convenablement fait face à la "montée des jeunes".

Cette situation, qui découle directement des difficultés rencontrées dans l'élaboration et l'exécution des plans régionaux, le Conseil Economique et Social la connaît bien. Il l'a étudiée avec attention, ainsi que l'attestent en particulier

.../...

(1) - Ministère de la Construction (Direction de l'Aménagement du Territoire) : Décentralisation et localisation industrielle - année 1959.

deux de ses rapports les plus récents, celui de M. de Maud'huy (2) et celui de M. Jules Milhau (3). Or, il est remarquable que ces deux textes, d'origine et de conception différentes, se rejoignent quant aux conclusions : M. de Maud'huy demande que soient institués dans chaque région un observatoire économique, une conférence interdépartementale et une autorité coordinatrice, et M. Jules Milhau que soit opérée, au profit des régions, une réelle déconcentration administrative. Cela revient à demander que les unités régionales cessent de demeurer, selon la forte expression de M. Jean-François Gravier, des "agrégats invertébrés étroitement soumis aux décisions des seules administrations parisiennes", mais deviennent des entités complètes et dynamiques, capables de faire face à leurs responsabilités.

Depuis plus d'un siècle, la région parisienne s'est assurée une suprématie totale, en tous les domaines, en maintenant dans son ombre les autres régions, pourtant souvent chargées de réelles possibilités économiques, culturelles et autres. Il en est résulté pour notre pays un déséquilibre croissant que nul ne conteste plus, et dont les fâcheux effets compromettent grandement notre position au sein de la Communauté Européenne.

Rien n'est donc plus urgent que d'améliorer notablement les structures de nos régions, préalable indispensable à leur renaissance.

(2) - M. de Maud'huy : "Problèmes administratifs posés par la mise en oeuvre des plans régionaux", J.O. du 14 avril 1960 - Avis et rapports du Conseil Economique et Social.

(3) - M. Jules Milhau : "Problèmes de l'élaboration et de l'exécution des plans régionaux". J.O. du 15 mai 1960 - Avis et rapports du Conseil Economique et Social.

Dans le prochain numéro :

Bertrand MOTTE, député du Nord, président du groupe des économies régionales à l'Assemblée Nationale.

.....
Le fait du mois.
.....

LA DECENTRALISATION A TRAVERS LES DERNIERS CONGRES POLITIQUES ET SYNDICAUX

par Morvan DUHAMEL

Ces derniers mois ont vu se tenir les assises d'un bon nombre de formations politiques, syndicales ou autres, assises qui ont été l'occasion, pour certaines, d'une sensible évolution doctrinale, et pour d'autres, d'une véritable mutation. Or il apparaît bien qu'à travers ces transformations, l'idée de la nécessaire décentralisation de l'Etat s'impose avec une vigueur accrue à l'esprit de ceux qui en étaient déjà partisans, et est, pour ceux qui s'y montraient hostiles, l'occasion d'une réelle conversion.

Certes, tous les congrès ne sont pas allés aussi loin que celui du Mouvement National des Elus Locaux (Bordeaux, 9-10 juillet) qui a demandé la constitution de régions ayant "à leur tête un haut-commissaire représentant le Gouvernement tout entier, une assemblée régionale élue traitant de tous les problèmes communs aux départements regroupés, et un conseil économique et social consultatif régional". Et si, à cette occasion, M. Antoine Pinay a pu émettre l'idée que "les régions françaises auront intérêt à n'être pas différentes des provinces italiennes et des laender allemands", il est certain qu'une prise de position semblable est encore peu commune dans la bouche d'une personnalité aussi marquante. Elle préfigure néanmoins assez bien ce que sera sur ce point l'attitude du Centre National des Indépendants lors du prochain congrès de cette formation (novembre).

Egalement intéressantes sont les positions prises dans la plupart des fédérations départementales du Mouvement Républicain Populaire. Elles ne sont d'ailleurs que le reflet des motions votées lors du dernier congrès national du M.R.P. (Evian 26-29 mai). Celle de politique économique demandait l'instauration d'une "politique d'économies régionales, animée par des conseils économiques régionaux". Celle dite des Industriels suggérait que "la politique des économies régionales amorce une véritable décentralisation, non seulement dans le domaine industriel, mais aussi dans le domaine administratif et bancaire". La motion sur l'aménagement du territoire allait plus loin encore, puisqu'elle demandait que "soit mise en place dans chaque région une organisation disposant de moyens administratifs, techniques et financiers lui permettant de réaliser la mise en valeur de toutes ses ressources économiques, démographiques et culturelles".

.../...

Les radicaux-socialistes, pour leur part, semblaient jusqu'ici, peut-être sous l'influence d'une certaine tradition jacobaine, assez imperméables à l'idée de décentralisation. Leur conversion, qu'il s'agisse des radicaux "orthodoxes" groupés autour de M. Félix Gaillard, ou des "dissidents" demeurés au Centre Républicain de M. André Morice, n'en est donc que plus marquante. C'est ainsi que les premiers, dans un long manifeste, approuvé par leur congrès national (Boulogne-Billancourt, 7-8 octobre) se sont fermement prononcés contre "l'évolution insensible qui est poursuivie sans relâche par les milieux technocratiques vers l'étatisation et la centralisation des structures nationales, en particulier dans le domaine de l'administration, de la gestion des collectivités locales, des institutions économiques nationales et des institutions sociales". Dans le même texte, ils ont estimé que "les administrations publiques doivent être déconcentrées, les pouvoirs de décision et de gestion remis dans la plus large mesure possible aux services régionaux et locaux", et que "la volonté de décentraliser et de déconcentrer les administrations publiques revêt... une grande importance, en rendant à l'échelon régional un grand nombre de décisions qui ne peuvent, actuellement, être prises qu'à Paris...". Les radicaux "dissidents" de M. André Morice n'ont certes pas formulé aussi nettement leurs préoccupations sur ce point lors de leur dernier congrès (St-Etienne 7-8 octobre), mais il est certain qu'elles les animaient de façon identique, ainsi qu'il est apparu au cours de leurs débats.

Il ne saurait être question de passer ici en revue toutes les formations qui, peu ou prou, et quelles que soient leurs préoccupations profondes, viennent de se prononcer en faveur de la décentralisation. Une mention doit néanmoins être faite du Parti Socialiste Unifié, qui, sur ce point, n'est pas en retrait des précédentes.

Les organisations syndicales semblent elles-mêmes avoir pris conscience de la nécessité de décentraliser l'Etat. A la C.G.T.-F.O., la plupart des unions départementales ont voté des motions reprenant cette idée, sous des formes diverses et demandé notamment l'instauration de Conseils économiques régionaux où les syndicats auraient leur représentation. A la C.F.T.C., c'est une position analogue sur le plan national qui a été prise, lors du congrès confédéral d'Issy-les-Moulineaux (19-21 juin).

Il est difficile de savoir aujourd'hui dans quelle mesure l'expression d'une telle préoccupation peut donner lieu à une modification prochaine de nos conceptions politiques, voire des structures du pays. Mais une idée aussi largement reprise par des formations aussi diverses ne saurait à terme demeurer sans effet.

.....
Le point de vue du géographe.
.....

LA BRETAGNE S'INDUSTRIALISE

par Michel PHILIPPONNEAU.

En 1956, au moment où paraissait "l'inventaire des possibilités d'implantations industrielles en Bretagne" (1), nous aurions hésité à inviter des industriels et des journalistes économiques à entreprendre un tour de Bretagne, pour se rendre compte des chances de l'industrialisation.

Les zones industrielles existaient surtout sur la carte ; les premières expériences de décentralisation étaient très limitées ; beaucoup de collectivités envisageaient avec réticence l'accueil d'industries susceptibles de transformer la physionomie sociale de la cité ; l'Administration elle-même trouvait trop longue la liste des points d'implantations possibles et entendait concentrer les efforts de l'Etat sur les seules "zones critiques".

En mai dernier, nous devions soumettre, pendant cinq jours, les représentants de l'Administration, de l'Industrie et de la Presse spécialisée, à une dure série d'épreuves, pour pouvoir leur donner un simple aperçu des principales réalisations bretonnes, en matière d'industrialisation.

Nos invités ont vu les gigantesques chantiers de l'Usine Citroën, dix bulldozers en action nivelant la zone industrielle de Guingamp ; ils ont abordé la zone industrielle de Lorient à la manière des grands navires de mer, constaté la minutie du travail des ouvriers des nouvelles usines de Fougères et de Redon, interrogé des chefs d'entreprises ; au cours des dîners et déjeuners-débats, qui marquaient les étapes du voyage, ils ont pu se rendre compte du dynamisme de l'imagination, de la foi, mais aussi du réalisme de leurs hôtes.

Répondant aux maires justement inquiets de la surenchère à laquelle se livrent certaines collectivités, les représentants de l'Industrie ont affirmé que les chefs d'entreprises étaient peu sensibles à des propositions exagérées, mais que, par contre, il existait bien un certain nombre de conditions de base, pour qu'une implantation industrielle paraisse possible.

L'industriel veut pouvoir acquérir immédiatement, sans longues négociations, un terrain bien situé et bien équipé. Disposer d'une zone industrielle, qui ne soit pas seulement inscrite
.../...

(1) - On peut se procurer cet ouvrage à "La Vie Bretonne",
8 rue du Quatre-Septembre Paris 2^e - 6 NF. franco -
C.C.P. Rennes 295-41.

comme telle sur la carte, constitue donc un impératif essentiel. Une préférence serait souvent accordée aux collectivités qui accepteraient de faire construire l'usine, cédée à l'industriel selon la formule de la location-vente. Bien entendu, d'autres facteurs : possibilités de logement de la main-d'oeuvre et surtout des cadres, ambiance générale et services pour ces derniers, moyens de formation professionnelle, rapidité des transports..., constituent d'autres éléments non négligeables. L'organisme d'accueil doit aussi rassembler tous les éléments d'information susceptibles d'intéresser les industriels et les tenir à jour. Naturellement, il ne doit pas négliger la publicité, en l'orientant particulièrement vers les types d'industries pouvant être bien adaptées au milieu.

Mais une question se pose pour les collectivités locales : doivent-elles engager les frais qu'implique une telle politique, sans être assurées du résultat ? Le pari engagé sur l'avenir a-t-il quelque chance d'être gagné ? Sous quelle forme, avec quelle aide, un programme d'ensemble peut-il être conçu ? Les Pouvoirs Publics ne vont-ils pas concentrer leurs efforts sur un deuxième pôle de développement de la Bretagne, qui, après Rennes, serait Brest ?

Certes, il serait absurde de doter tous les chefs-lieux de cantons d'une zone industrielle. Le développement industriel implique une certaine concentration géographique, la disposition de services, d'un secteur tertiaire quelque peu étoffé. Une dissémination poussée de l'industrie peut être aussi fâcheuse sur le plan social que sur le plan économique. Mais nous croyons aussi - parce que la seule observation nous semble préférable à l'application de théories - que si la taille de l'usine doit être adaptée à la taille de la ville, il serait dangereux et inutile de concentrer les efforts sur un seul secteur géographique. Une des leçons essentielles se dégageant de ce voyage, c'est qu'il existe un peu partout des ferments qu'il serait également absurde d'étouffer.

La Bretagne est dotée d'un réseau urbain remarquablement équilibré, comme le soulignait notre collègue belge, J.A. SPORCK, éminent spécialiste des questions d'implantations industrielles, invité à notre voyage. Favoriser l'essor industriel de villes distantes de 30 à 60 kilomètres, par le développement d'industries existantes, comme par l'implantation d'entreprises nouvelles, de taille moyenne, permettrait de maintenir un bon équilibre régional et redonnerait une vitalité certaine aux campagnes, dans chaque zone d'influence urbaine.

La question de l'équilibre villes-campagnes, la question de l'équilibre des divers secteurs géographiques à l'intérieur de la région, se posent au moment où la Bretagne s'industrialise. C'est pour étudier ces problèmes que le Bureau d'Etudes Industrielles du C.E.L.I.B. se propose d'organiser deux journées d'information, au cours desquelles les représentants des collectivités locales pourraient examiner et choisir une politique.

CHACQUE DEPARTEMENT BRETON POSSEDERA
UN "LYCEE AGRICOLE"
nous déclare M. KENECH'DU, chef de Cabinet
du Ministre de l'Agriculture.

La réforme de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles vient de "prendre le départ" à la suite du vote par le Parlement de la loi du 2 août 1960. Ce texte, qui définit les principes généraux, sera assorti de décrets d'application qui régleront dans les détails le fonctionnement de cet enseignement. Récemment, M. Rossin, directeur général de l'enseignement et de la vulgarisation au ministère de l'Agriculture, a apporté d'intéressantes précisions sur la mise en place de cette réforme. De son côté, M. Kénéch'du, chef de Cabinet de M. Rochereau, Ministre de l'Agriculture, a bien voulu, pour "La Vie Bretonne", en souligner la portée pour les cinq départements bretons.

Avant d'aborder les modalités d'application, M. Kénéch'du tient à rappeler le double objectif recherché par le législateur :

- Objectif de justice sociale, consistant à mettre à la portée des ruraux les possibilités d'accès à la connaissance et à la culture, possibilités qui jusqu'ici étaient réservées aux citadins.

- Objectif d'efficacité consistant à mieux utiliser tout "le potentiel d'intelligence" créatrice qui existe chez les ruraux.

Pour parvenir à ce double but, les principes directeurs suivants ont été retenus :

- Le monde rural doit bénéficier d'un enseignement de même niveau et de même valeur que toute autre forme d'enseignement, d'où la nécessité d'harmoniser l'enseignement agricole avec l'enseignement général technique. C'est pourquoi une série de mesures ont été prises concernant l'équivalence des diplômes et la possibilité de passer d'un enseignement à l'autre.

- Le monde rural doit être doté des divers types de formation requis pour mettre ses activités à égalité avec celles du reste de la nation. Trois degrés ont donc été prévus :

L'enseignement agricole court qui, dans l'hypothèse d'un prolongement effectif de la scolarité jusqu'à 16 ans, se placera au delà du cycle d'observation et d'orientation. A l'issue de cette période, les ruraux pourront choisir entre :

- Les classes terminales des écoles primaires dont la généralisation suppose l'organisation du "ramassage".

- Les cours post-scolaires, centres d'apprentissages, maisons familiales où seront associées la formation professionnelle et la formation générale.

- Les collèges d'enseignement général à option agricole qui prendront progressivement, dans certains cas, la place des cours complémentaires.

- Les collèges agricoles ou classes correspondantes des lycées agricoles.

La sanction de cet enseignement sera le brevet d'apprentissage ou le brevet d'enseignement général agricole. Pour ceux des élèves qui ne voudraient ou ne pourraient poursuivre au delà de cet enseignement court, un enseignement de perfectionnement permanent sera prévu.

L'enseignement agricole long, de 13 à 18 ans, visera à donner une formation professionnelle qualifiée ou spécialisée et sera dispensé dans les lycées agricoles. Il sera parallèle à l'enseignement technique et offrira la possibilité de passer de l'un à l'autre. Le diplôme de technicien agricole entraînera l'équivalence avec la première partie du baccalauréat, tandis que celui de technicien supérieur agricole (un ou deux ans d'études de plus) équivaudra au baccalauréat complet. Cet enseignement formera le maximum d'exploitants agricoles, ainsi que de conseillers agricoles dont la profession a un urgent besoin.

L'enseignement supérieur agricole formera, outre les ingénieurs agronomes, les docteurs vétérinaires, et surtout des ingénieurs spécialisés dans les activités agricoles qui seront des ingénieurs d'exécution, correspondant au niveau des ingénieurs des travaux dans les services publics. La formation de tels ingénieurs dans de grandes écoles comportera un cycle d'études de trois années minimum au delà du baccalauréat ou de ses équivalences.

M. Kérec'hdu, qui est lui-même originaire de notre région, ajoute que la Bretagne doit profiter au maximum de ces nouvelles dispositions législatives en raison même de sa vocation agricole et de la densité de sa population. Chacun des départements bretons possèdera au moins un lycée agricole, mais qui ne sera pas nécessairement au chef-lieu du département, puisqu'il en est prévu un par département à caractère rural. D'ores et déjà, un certain nombre d'établissements vont être mis en chantier, avec priorité pour les départements qui auront fourni le terrain nécessaire. M. Kérec'hdu indique également qu'à l'Ecole Nationale d'Agriculture de Rennes sera créée une nouvelle chaire d'économie rurale.

L'effort entrepris exige, nous dit M. Kérec'hdu, une continuité qui dépend dans une large mesure des crédits affectés à la réforme (une loi-programme doit être déposée avant le 31 décembre 1961), des moyens matériels et des personnels enseignants. La volonté du Ministre de l'Agriculture n'en est pas moins de faire en sorte que la loi du 2 août 1960 reçoive dès l'an prochain son application.

L.L.

.....
• Informations •
.....

- LE PROBLEME DES TRANSPORTS FERROVIAIRES MIS EN TETE DES PREOCCUPATIONS DU C.E.L.I.B.

Au cours d'une séance qui vient de se tenir à l'Assemblée Nationale, sous la présidence de M. Paul Ihuel, député et président du Conseil général du Morbihan, la Commission parlementaire du C.E.L.I.B. a décidé de tout mettre en oeuvre pour obtenir enfin des pouvoirs publics et de la S.N.C.F. l'établissement d'une politique qui permette de réduire les inconvénients de l'éloignement géographique de la Bretagne, tant en ce qui concerne l'écoulement de la production agricole que le développement industriel, sans oublier le trafic voyageurs.

Un dossier complet va être établi par le C.E.L.I.B. sur cette question permettant d'établir des comparaisons chiffrées avec les autres régions françaises et avec les régions des pays européens membres du Marché Commun.

Une réunion des responsables de l'économie bretonne sera provoquée dans les semaines à venir sur cette importante question. C'est après cette réunion que le dossier sera remis au ministre des Travaux Publics et des Transports et au Gouvernement.

- "L'ETAT REPREND TROP SOUVENT D'UNE MAIN CE QU'IL DONNE DE L'AUTRE"

Nous groupons ci-dessous trois informations qui établissent que les avantages accordés par l'Etat en différents domaines de la vie régionale sont ensuite trop souvent remis en question par le ministère des Finances, par la Direction du Trésor, par telle administration ou par le Gouvernement lui-même.

- La prime d'équipement en fait réduite de moitié :

A l'occasion d'une question écrite, posée par M. René Pleven, une précision vient d'être apportée sur le régime des primes d'équipement accordées par l'Etat aux entreprises qui s'installent ou se développent dans les départements bretons.

Contrairement à ce qu'on avait généralement cru, ces primes ne sont pas exonérées de l'impôt sur les bénéfices. Certes, la prime n'est pas comprise dans les bénéfices de l'exercice en cours, à la date de leur versement ; mais elle doit être rapportée aux bénéfices imposables de chacun des exercices suivants.

Ainsi se trouve sérieusement réduite la portée des mesures accordées et qui prévoient l'octroi d'une prime "pouvant atteindre 20% du montant total des investissements engagés". En fait, le Trésor, par le biais de la fiscalité, récupère environ la moitié de ce qui a été accordé aux industriels.

.../...

Commentant récemment cette précision au cours d'une réunion à Rennes, M. René Pleven s'est élevé contre de telles méthodes. "L'Etat, a-t-il déclaré, reprend trop souvent d'une main ce qu'il donne de l'autre".

- La prime de recalcification des sols remise en question :

La même méthode se retrouve en matière de prime de recalcification des sols.

On sait que cette prime avait été obtenue il y a quelques années par le C.E.L.I.B. sur la base de 50%, réservée aux départements bretons et à quelques départements à sol acide. Après avoir donné satisfaction à cette demande, les pouvoirs publics ont d'abord réduit la prime à 40% puis à 25%, tout en augmentant le nombre des départements bénéficiaires (actuellement 63, dont certains ont un sol calcaire).

Pour 1961, le ministère de l'Agriculture avait demandé qu'un crédit de 2 milliards d'anciens francs soit inscrit au budget. Le ministère des Finances n'a accordé que 800 millions. Si aucune modification n'est obtenue, le taux de la prime devra être à nouveau réduit.

Précisons que la Grande-Bretagne pratique une politique différente. Le taux de la prime est passé dans ce pays de 50 à 60% et les crédits prévus sont en augmentation constante (vingt millions de livres cette année). Grâce à quoi, au cours de la dernière campagne, la consommation de chaux de la Grande-Bretagne a été de 3.317.669 tonnes, contre 872.133 en France, pour la même période et alors que les surfaces à recalcifier sont plus importantes en France. Les heureuses conséquences de cette politique sur l'accroissement des productions agricoles britanniques sont trop connues pour qu'il soit nécessaire d'insister à leur sujet.

- L'épreuve de langue bretonne au baccalauréat à nouveau supprimée :

Grâce à l'action conjuguée de la Fondation Culturelle et du C.E.L.I.B., la loi Deixonne du 11 janvier 1951 a institué une épreuve facultative de langue bretonne au baccalauréat.

Depuis cette date, les services du ministère de l'Education Nationale ont tout fait pour gêner le développement de cet enseignement. L'an dernier, l'épreuve avait été déjà supprimée et il fallut une démarche énergique des élus bretons près du ministre pour en obtenir le rétablissement. Cette année, par le biais de la réforme du baccalauréat, l'épreuve se trouve à nouveau supprimée.

Le Conseil de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Rennes vient de protester contre cette suppression en soulignant l'intérêt que présente "la connaissance et l'analyse méthodique d'une langue dont les membres de l'enseignement

supérieur ont maintes fois souligné la valeur scientifique et pédagogique". Evoquant d'autre part "les aspirations légitimes d'une population traditionnellement attachée à sa langue maternelle", le Conseil demande que cette épreuve de breton soit rétablie.

Au cours de sa dernière réunion, la Commission parlementaire du C.E.L.I.B. a décidé de faire une démarche dans le même sens près de M. Joxe, ministre de l'Education Nationale... qui, rappelons le ici, est d'origine bretonne.

- LA SERETE A TERMINE SON ETUDE SUR L'INDUSTRIALISATION DE LA BRETAGNE.

Chargée par le Commissariat général au Plan d'une étude sur "les facteurs favorables et défavorables au développement industriel de la Bretagne", la SERETE, société spécialisée dans les recherches économiques et techniques, vient de terminer son travail et de déposer ses conclusions.

Celles-ci sont contenues dans cinq volumineux rapports où tous les aspects de l'économie régionale sont étudiés : démographie, ressources naturelles, transports, énergie, formation professionnelle, équipement sanitaire, salaires, tourisme etc... Des monographies ont été établies par ailleurs sur les principales villes et sur une cinquantaine d'entreprises.

Nous reviendrons sur les conclusions générales de la SERETE et sur les suites concrètes qui seront données à son étude.

- UN PROGRAMME D'EXPANSION DE L'ARTISANAT BRETON.

Les Chambres de Métiers de Bretagne étudient actuellement, en liaison avec le C.E.L.I.B., la réalisation d'un programme d'action économique dans le milieu artisanal.

Il s'agirait de constituer à l'échelon régional une Société industrielle et commerciale qui aurait pour but de rechercher, par démarchage, les possibilités d'écoulement, en Bretagne et hors de Bretagne, des productions artisanales (bois, métallurgie, cuir, textile etc.), d'orienter ces productions et de les développer en fonction de la demande, de collecter et de commercialiser les produits.

La création de cet organisme régional, technico-commercial, pourrait permettre le développement de 20.000 entreprises artisanales bretonnes

- LA BRETAGNE NON REPRESENTEE A LA COMMISSION DU TOURISME DU COMMISSARIAT GENERAL AU PLAN.

En vue de l'établissement du quatrième Plan, une Commission du tourisme vient d'être constituée au Commissariat général au Plan d'équipement et de productivité.

Cette Commission, présidée par M. Montfajon, président du Crédit Populaire de France, comprend trente-deux membres. Un seul Breton y siège, M. Guy Houist, conseiller économique, désigné au titre de président de la Fédération des maisons familiales de vacances ; par contre, aucun représentant du tourisme breton (hôtellerie, comités départementaux du tourisme, syndicats d'initiatives, municipalités) ne figure parmi les membres de la Commission.

- LA S.N.C.F. ET LES IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES.

Dans une lettre adressée à M. André Morice, M. Ségalat, président du Conseil d'administration de la S.N.C.F., expose son point de vue sur le problème de la péréquation des prix de transports :

"A l'occasion de l'implantation à Béthune, de préférence à Nantes, de l'usine de caoutchouc de la Société Piret, vous avez bien voulu me demander d'étudier une péréquation des prix de transport, au bénéfice de la région de l'Ouest, afin de compléter les mesures de décentralisation prises par les Pouvoirs Publics.

"S'il n'est pas possible de revenir à une péréquation géographique, la tarification actuelle de la S.N.C.F. permet néanmoins, du fait de sa grande diversité, de favoriser une décentralisation économique ; elle tient encore compte, dans de nombreux cas, de la valeur de la marchandise et, souvent aussi, de la valeur d'usage du transport. D'autre part, la forme dégressive des barèmes montre que le chemin de fer n'a pas abandonné sa politique traditionnelle en faveur des expéditions à longue distance.

"Enfin, si la fixation des tarifs, compte tenu du prix de revient du transport, dont un des facteurs essentiels est le coût réel de l'itinéraire emprunté, avantage nettement les zones desservies par des lignes à équipement moderne, il y a lieu de remarquer que la plupart des régions de France comportent des lignes de cette catégorie : dans l'Ouest notamment, les artères Paris-Brest jusqu'à Rennes et Paris-Quimper jusqu'à Nantes, ont des caractéristiques de prix de revient d'une qualité supérieure à la moyenne générale du réseau national.

"Dans de nombreux cas, les industries nouvelles pourront donc se trouver en bonne posture au point de vue des transports ferroviaires.

"Au surplus, la S.N.C.F. demeure toute disposée - je tiens à le souligner - à faciliter la décentralisation en prenant, si cela est justifié, des mesures tarifaires adaptées à chaque situation particulière.

"Encore faut-il toutefois qu'avant d'avoir définitivement fixé leur nouvelle implantation les industries nous saisissent des problèmes de transport correspondants."

Le C.E.L.I.B. venant de mettre le problème des relations ferroviaires en tête de ses préoccupations, nous aurons l'occasion de revenir sur cette question des prix de transports ferroviaires, mais nous tenons à souligner ici l'importance de l'invitation faite par la S.N.C.F. aux industriels en vue d'étudier leur problème avant d'avoir définitivement fixé leur nouvelle implantation".

- LA BRETAGNE ET LE PRIX DE TRANSPORT DES BLES.

Conformément aux recommandations du Comité Rueff, un décret vient de supprimer, à dater du 1er octobre, la péréquation des transports pour les blés et farines, en maintenant le prix uniforme du blé sur tout le territoire.

La Bretagne est particulièrement touchée par cette mesure. Un département gros producteur de blé comme l'Ille et Vilaine expédie à l'extérieur 40% de sa production ; la concurrence des régions situées à proximité de Paris va se trouver très avantagée.

- LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DE BRETAGNE LANCE SON PREMIER EMPRUNT.

La Société de Développement Régional de la Bretagne lance son premier emprunt à long terme. Le montant de cet emprunt sera de 620 millions d'anciens francs pour couvrir des programmes d'investissement atteignant deux milliards qui permettront de susciter environ 800 emplois nouveaux.

C'est une décision importante qui permet de mesurer le chemin parcouru depuis cinq ans. C'est en effet le 7 novembre 1955 à Brest que la commission d'expansion du C.E.L.I.B. suscitait la création de cet organisme, dont le capital était alors envisagé pour 20 millions. Il est aujourd'hui de 480 millions, répartis entre 1.700 actionnaires.

Ce premier emprunt marque une étape dans la vie de la Société qui envisage de lancer, par tranches successives, cinq milliards d'emprunts en faveur des industries régionales.

Nous ne saurions trop insister près de nos lecteurs pour qu'ils souscrivent.

- UNE MOTION SYNDICALE EN FAVEUR DE L'INDUSTRIALISATION DE LA BRETAGNE.

A l'instar des organisations syndicales, ouvrières et paysannes de la Loire-Atlantique et du Finistère, les représentants de la C.F.T.C., de la C.G.T. et de la C.G.T.F.O. des Côtes du Nord et ceux de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles, ont tenu récemment une réunion commune.

Un communiqué a été publié déclarant notamment que l'impossibilité pour les jeunes ouvriers et paysans de trouver du travail résulte de la politique actuelle du Gouvernement qui

"affecte des sommes considérables à des dépenses importantes, pour des oeuvres de destruction, au lieu de les utiliser à la vulgarisation et à l'amélioration de l'équipement des exploitations agricoles, à l'équilibre économique en créant des industries dans nos régions dotées de main-d'oeuvre insuffisante, à la création d'établissements scolaires et de centres d'enseignement technique".

- UNE PRESENTATION A PARIS DU MUSCADET 1960 ET DES PRODUITS ALIMENTAIRES SOUS LABEL "BRETAGNE".

Du 5 au 9 novembre 1960, sur l'initiative du Comité interprofessionnel des vins d'origine du pays nantais, une dégustation de Muscadet 1960 sera organisée à la Maison de la Bretagne à Paris pour les propriétaires et gérants des restaurants parisiens.

En même temps que le Muscadet 1960, seront présentés les salaisons garanties par le label "Bretagne", ainsi que les produits de biscuiterie, également garantis par le label.

- CREATION D'UN CERCLE DE LIAISON INDUSTRIE-AGRICULTURE.

Un cercle d'information et de liaison Industrie-Agriculture vient de se créer en Bretagne, le C.I.L.I.A. Le cercle a pour objet de réunir un nombre limité de chefs d'entreprises, d'exploitants, de négociants etc.. afin de confronter leur expérience en tous domaines (commercialisation, productivité, exportation etc..).

Le bureau du C.I.L.I.A. est ainsi constitué :

Président M. Larzul (conserves)
Vice-présidents MM. Clanchin (produits laitiers), Cossé (biscuiterie), Samson (emballages)
Secrétaire général M. du Bouetiez (C.I.G.M.A.)
Trésorier M. Chantreau (imprimerie)
Membres du bureau MM. Guyomarc'h (aliments du bétail), de Lourmel (exploitant agricole), Marionneau (chaussures).

.....
L'action pour le développement.
de la qualité et la recherche
des débouchés.
.....

LE COMITE INTERPROFESSIONNEL DE PROPAGANDE
POUR LES PRODUITS BRETONS PRESENTE SON RAPPORT ANNUEL
AUX CONSEILS GENERAUX.

A l'occasion de la prochaine session des Conseils généraux, le Comité interprofessionnel de propagande pour les produits bretons a établi un long rapport d'activité pour l'année en cours. Nous donnons ci-dessous un résumé de ce rapport qui a été remis à MM. les Préfets et à MM. les Présidents des Conseils Généraux des Côtes du Nord, d'Ille et Vilaine, du Finistère, de Loire-Atlantique et du Morbihan.

I - PARTICIPATION DE LA BRETAGNE AUX MANIFESTATIONS ECONOMIQUES ETRANGERES.

a) French season de Londres :

Du 21 avril au 9 mai, le Comité a organisé en accord avec les Chambres d'Agriculture et dans le cadre de la saison française de Londres, une présentation-vente de produits bretons (fraises de Plougastel, carottes de Nantes, conserves, biscuits, muscadet, dentelles, céramiques, poupées etc..). Cette présentation a été faite dans les vitrines du Magasin "Army and Navy Stores" et dans un vaste stand. Elle a obtenu des résultats intéressants : ouverture du marché anglais à une nouvelle variété de fraises de Plougastel, couverte par le label Bretagne et ces fraises ont atteint, grâce à leur qualité et leur présentation, des prix très rentables à Covent-Garden ; mise en valeur de la nouvelle carotte de Nantes par la présentation et la vente en petits sacs de 1 Kg avec dépliant en anglais ; publicité en faveur des fonds d'artichauts pour lesquels des démonstrations culinaires ont été assurées dans cinq grands magasins de Londres et deux de Birmingham.

b) Foire internationale de Sarrebruck :

Du 21 mai au 1er juin, organisation d'un stand de la Bretagne et vente de "poulet breton".

c) Rencontre à Cologne :

Le 21 juin, le Comité a organisé à Cologne une rencontre entre importateurs allemands et exportateurs bretons. Du

.../...

côté allemand, les dirigeants des chaînes d'alimentation et des grands magasins y participaient. Du côté breton, les représentants de l'aviculture, des conserveurs, biscuitiers, muscadet.

d) Propagande en faveur de l'artichaut breton :

Une semaine de propagande pour l'artichaut breton a été organisée par le Comité interprofessionnel de propagande des produits bretons en Suisse du 6 au 13 juin, en liaison avec le Centre National du Commerce Extérieur et le Comité de l'artichaut. A la suite de cette initiative, le tonnage d'artichauts exporté vers ce pays a doublé par rapport à l'année précédente et nous sommes devenus maintenant les premiers fournisseurs de ce pays, battant pour la première fois les Espagnols.

Les facteurs à l'origine de ce succès ont été les suivants :

- la qualité exceptionnelle de l'artichaut breton et la stabilité des prix pendant la "huitaine" ;
- la coopération sans réserve des groupements professionnels suisses, notamment de la Fédération des importateurs et de l'Union Suisse du Légume, coopération obtenue grâce aux contacts établis au cours d'un voyage d'importateurs suisses organisé en Bretagne ;
- l'intensité de l'effort de publicité par la mise à la disposition des importateurs (grossistes et détaillants) d'un matériel adéquat (tracts avec recettes - banderolles ; "l'artichaut breton arrive.... profitez-en !" - affiches...)
- la propagande spectaculaire entreprise par la grande chaîne de restaurants M&V enpick dans ses établissements de Zurich, Bâle, Lucerne ;
- l'expédition gratuite de 94 colis, aux écoles ménagères suisses, accompagnée de documentation ;
- l'appui des services commerciaux français de Berne et Zurich.

A partir du test suisse, il apparaît que contrairement à une opinion encore répandue, l'artichaut pourrait être introduit dès l'an prochain sur des marchés importants, comme celui de l'Allemagne par une promotion rationnelle des ventes. C'est pour préparer cette opération, qu'un déjeuner-démonstration a été organisé le 21 juin à Cologne.

En Belgique, du 10 au 20 juin une action de propagande en faveur de l'artichaut a été entreprise sur le modèle de celle qui a été organisée en Suisse : envoi de documents, tracts en français et en flamand, distribution gratuite d'artichauts aux écoles ménagères.

e) Exposition internationale de l'artisanat à Munich :

En liaison avec les Chambres de Métiers de Bretagne, le Comité a organisé un pavillon de la Bretagne à la Foire in-

-18-

.../...

ternationale de l'artisanat et des métiers qui s'est tenue à Munich, du 9 au 22 mai.

Notre région a en effet été choisie par l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers pour représenter, avec l'Algérie, l'artisanat français, à cette manifestation internationale.

Une trentaine d'artisans et d'entreprises de Bretagne, tous titulaires du label "Art et Qualité Bretagne", créé l'an dernier par le Comité interprofessionnel de propagande pour les produits bretons, ont été sélectionnés et ont présenté à ce pavillon un ensemble très complet de la production artistique bretonne : céramiques, tissages, sculpture sur bois, fer forgé, foudrards peints, poupées, meubles etc...

Ce pavillon a été inauguré par le Ministre du Commerce de Bavière et le Bourgmestre de Munich, accompagnés de nombreuses personnalités françaises et allemandes.

Un service permanent de renseignements sur la Bretagne, ses productions, ses fabrications, son tourisme fonctionnait à l'intérieur de ce pavillon. On comprend la portée de cet effort breton si l'on ajoute que cette Foire internationale de Munich comptait 25 groupes d'expositions et 9 expositions spécialisées en provenance de trente nations, le tout réparti en 20 halls d'une superficie de 51.000 m². Cette manifestation a reçu plus de 400.000 visiteurs.

II - PROPAGANDE POUR LA BRETAGNE SUR LE MARCHÉ FRANÇAIS.

a) Concours général agricole de Paris :

Le Comité a monté à la Porte de Versailles un vaste Pavillon de la Bretagne de 500 m² centré cette année sur quatre productions. L'aviculture, dont le stand avait été réalisé avec le concours de la Fédération bretonne de l'aviculture. Le plant de pomme de terre présenté dans un stand très visité, où les acheteurs des autres régions de France passaient leurs commandes ; ce stand réalisé par la Fédération bretonne des producteurs de plant et le Groupement breton, pouvait rivaliser avec le stand voisin des Hollandais, non seulement par sa présentation, mais par l'intérêt de ses variétés. Le muscadet était présenté par le Comité interprofessionnel des vins d'origine du pays nantais qui a supprimé sa participation dans le hall des vins de France et qui estime que le rendement commercial est meilleur dans le cadre du pavillon de la Bretagne. Enfin quatrième produit, le cidre, dans un stand organisé avec le concours d'Unicid.

Ce pavillon a connu un grand succès commercial et un afflux de visiteurs.

b) Foire de Paris :

Pour la première fois, le Comité a organisé la participation de la Bretagne à la Foire de Paris (fraises, conserves, salaisons, muscadet). Cet essai sera repris sous une forme élargie en 1961.

.../...

-19-

c) Exposition artisanale de Dinard :

Du 14 juillet au 22 août, en accord avec les Chambres de Métiers, le Comité a organisé à Dinard une exposition réservée strictement aux titulaires du label "Art et Qualité Bretagne".

III - LE LABEL "BRETAGNE".

Avec l'accord des Chambres de Commerce et d'Agriculture de Bretagne, qui avaient lancé en 1932 la marque "Bretagne", le Comité interprofessionnel de propagande pour les produits bretons a repris, depuis 1958, cette initiative et déposé le label de qualité et d'origine "Bretagne".

Ce label s'applique actuellement :

- à des produits agricoles : pommes à couteau, carottes nantaises, salades de Rennes, fraises de Plougastel-Daoulas.
- à des produits alimentaires : conserves, salaisons, biscuits au beurre.
- à 102 restaurants sélectionnés en fonction de critères rigoureux (cuisine au beurre, spécialités régionales, cidre et muscadet, cadre breton, qualité de la cuisine et de l'accueil etc...)
- à 42 entreprises artisanales et industrielles.

Le Comité compte développer en 1961 la propagande en faveur des produits et établissements titulaires du label "Bretagne", afin de pouvoir assurer et garantir, en France comme à l'étranger, une présentation de la Bretagne sous le signe de la qualité.

Toute demande en vue d'obtenir le label doit être adressée au Comité interprofessionnel de propagande pour les produits bretons, 8 rue du Quatre-Septembre, Paris 2ème.

La liste des titulaires actuels du label "Bretagne" paraîtra dans un prochain numéro de "La Vie Bretonne".

Nous rappelons que la reproduction totale ou partielle des articles et informations parues dans "La Vie Bretonne" est entièrement libre.

.....
Enquêtes et reportages.
.....

UNE EXPERIENCE D'IMPLANTATION REUSSIE :
L'USINE FLAMINAIRE DE REDON

Qui eût pu penser, il y a seulement vingt ans, qu'un beau jour la petite ville de Redon deviendrait la capitale européenne du briquet. Et pourtant, sur le terrain qui n'abritait naguères que quelques rares pommiers, s'élève aujourd'hui l'importante usine Flaminair qui dans ses 5.000 m² d'ateliers emploie 400 personnes et utilise 375 machines ultra modernes.

Lorsque, en 1947, Marcel Quercia mit au point son fameux briquet à gaz, il choisit pour implanter sa nouvelle usine, dans un souci de décentralisation avant la lettre, Redon qu'à première vue rien ne destinait à devenir un centre industriel, si ce n'est que la ville possédait déjà une fabrique de matériel d'optique pour la Défense Nationale. Autour d'un petit noyau de techniciens, Marcel Quercia recruta sur place la main d'oeuvre nécessaire. La méthode s'est perpétuée et actuellement encore, si certains cadres sont étrangers à Redon, l'ensemble du personnel, y compris la maîtrise, est d'origine locale et sa formation s'effectue à l'usine même.

Un atout précieux : l'appel à la main d'oeuvre féminine.

Une des caractéristiques de l'emploi de cette main d'oeuvre tient au fait que la diversité des travaux accomplis aux établissements Flaminair requiert à part presque égale des hommes et des femmes. Il s'agit, en effet, d'une usine "type" de petite mécanique et les travaux de précision y occupent une grande place. En raison même du soin et de la patience qu'ils nécessitent, c'est au personnel féminin que de préférence on les confie.

Pour une localité telle que Redon qui, il y a peu de temps, était encore essentiellement rurale, l'appel à la main d'oeuvre féminine est un atout précieux. En s'industrialisant, la ville est rapidement devenue un pôle d'attraction pour la population campagnarde excédentaire, et, à l'heure actuelle, 3.644 ouvriers travaillent à Redon dans les différents secteurs, dont 2.200 proviennent des localités voisines.

Des machines modernes et un personnel compétent.

L'usine Flaminair, quant à elle, présente l'aspect d'une ruche par l'activité méthodique qui y règne et aussi par la disposition des lieux. Les ateliers, sortes d'alvéoles, abritent les techniques les plus diverses, emboutissage, décolletage, usinage, .../...

polissage, bains électrolytiques, montage. Des machines très modernes, manœuvrées par un personnel compétent, effectuent les multiples opérations qui, à partir du métal, aboutissent au briquet que chacun connaît. Ainsi, dans l'atelier de décolletage, des tours importés des Etats-Unis assurent la production de pièces destinées à régler la détente du gaz, avec une précision de l'ordre de 1/100 de mm. Plus loin, dans l'atelier des presses, l'utilisation d'outillage réalisé en alliage à haute résistance permet d'obtenir des surfaces remarquables à une cadence qui peut atteindre 7.000 pièces à l'heure.

Le problème de la décoration des métaux a été tout spécialement étudié par les ingénieurs de l'usine de Redon. Le guillochage, en particulier, est réalisé sur des machines suisses entièrement automatiques. Ces machines spéciales, dont il n'existe qu'un très petit nombre d'exemplaires dans le monde, réalisent, au sens strict du terme, une industrialisation du travail artisanal.

Une organisation du travail très poussée.

En dehors des opérations de fabrication proprement dites, les opérations de montage et d'assemblage des briquets et de remplissage des recharges tiennent une place importante et sont effectuées par le personnel féminin. Des postes spécialement conçus pour ce genre de travail ont permis de constituer des chaînes de fabrication caractérisées par le nombre important de contrôles qui y sont incorporés. Le remplissage de 20.000 à 25.000 recharges par jour nécessite, on le conçoit, d'importants stocks de gaz. Ces installations de stockage se présentent sous la forme de sphères d'aluminium réparties sur les terre-pleins environnant les bâtiments et sont munies des dispositifs de sécurité les plus rigoureux. Elles peuvent contenir des réserves de gaz susceptibles de fournir 12,5 milliards d'allumages permettant d'allumer autant de cigarettes qui mises bout à bout couvriraient une distance égale à l'aller et retour de la terre à la lune.

La qualité et la quantité du matériel de l'usine va évidemment de pair avec une organisation du travail très poussée. A tous les stades de la fabrication, le bureau des méthodes s'est efforcé de réduire l'intervention des hommes et de rationaliser leurs efforts. Les locaux, eux-mêmes, ont été aménagés de façon à rendre aux ouvriers les conditions de travail plus agréables.

L'usine Flaminaire de Redon, avec sa production de 4.000 briquets par jour, est la plus importante d'Europe dans ce domaine. Elle demeure également le prototype des industries qui peuvent aisément s'implanter en Bretagne et y prospérer.

L.L.

.../...

Le point de vue de M. Marcel QUERCIA, directeur général des établissements Flaminaire, sur l'industrialisation de la Bretagne.

"Les chances de la Bretagne dans la décentralisation industrielle sont réelles. Rennes, Nantes, Brest sont, certes de grandes villes, mais à côté d'elles, les villes d'importance moyenne possèdent, ou peuvent posséder, les éléments essentiels d'industrialisation. La région est agréable, pittoresque, au charme prenant, la mer est facile d'accès. Les liaisons s'améliorent par l'augmentation de la vitesse horaire des trains, du gabarit des grandes routes et la création de lignes aériennes pratiques, par le développement du Téléx d'une exploitation moins onéreuse. De plus, dans quelques années, la Bretagne produira son énergie par l'utilisation des marées et de l'atome, ce qui la placera à l'avant-garde du progrès.

"La Bretagne doit rechercher des activités en développement où la main d'oeuvre représente une part importante : confection, électronique, industries diverses. En tout état de cause, il convient d'accroître les contacts et de faciliter la collaboration des industriels avec l'Université, d'étendre et d'élever la formation professionnelle. La population bretonne possède des qualités sérieuses. Les jeunes gens et les jeunes filles sont perfectibles et s'adaptent rapidement. Il faut leur inculquer le sens de la qualité, du bien fait, du produit sans défaut.

"La Suisse était, il y a un siècle, un pays déshérité où la terre ingrate, rare, sous un climat rude, ne donnait pas grand espoir à la population. L'horlogerie, puis la mécanique de précision, puis l'électricité, puis la chimie, lui ont peu à peu donné la prospérité. Le Danemark n'offre-t-il pas, lui aussi, l'exemple d'un pays plus ingrat que la Bretagne où les industries diverses, en particulier celles du meuble et des objets décoratifs, ont largement contribué à améliorer le niveau de vie ?

"Pourquoi la Bretagne ne serait-elle pas dès lors le pays de l'avenir ?"

PUBLICATIONS EDITEES PAR LE C.E.L.I.B.

- Programme d'action régionale "Bretagne".....	2,50 NF
- Inventaire des possibilités industrielles en Bretagne, par Michel PHILIPPONNEAU.....	6,00 NF
- Bretagne pays de main-d'oeuvre (une plaquette).....	1,00 NF
- La Cure marine.....	2,00 NF
- Bretagne pays de santé.....	2,50 NF

Ces brochures peuvent être adressées franco contre versement à "La Vie Bretonne", 8 rue du Quatre-Septembre, Paris 2^e - C.C.P. RENNES 295-41.

FICHE D'INDUSTRIALISATION
DES PRINCIPALES VILLES BRETONNES

Nous publierons désormais
chaque mois la fiche d'une vil-
le ou d'une agglomération de
Bretagne contenant les princi-
paux renseignements schématisés
sur les possibilités de dévelop-
pement industriel.

LA REGION MALOINE

(Saint-Malo, Saint-Servan, Paramé : 120.000 hab.)

Terrains, équipement, énergie :

Zones industr. (96 ha)

- dessertes routières,
- embranchement fer,
- eau,
- électricité, etc...

Quelques terrains et bâtiments industriels disponibles

Energie

NB. - Future usine marémotrice de la Rance.

Transports, communications, relations :

Routes

- axe routier Bretagne-Normandie-Région du Nord-Paris

Fer

S.N.C.F. - voyageurs et marchandises
Saint-Malo-Paris : 5 heures

Air

- Aéroport de classe internationale (Dinard-Pleurtuit)
- Lignes St-Malo-Londres
St-Malo-Paris

Mer

- lignes régulières sur l'Angleterre (paquebots - cargos)
- liaisons fréquentes : Afrique du Nord, Scandinavie,
U.R.S.S.

Canal d'Ille et Rance

- (vers Rennes - péniches de 100 tonnes).

Main-d'oeuvre :

- Excellent climat social
- Qualités morales et techniques élevées

-24-

.../...

- Disponible : 700/800 (d'origine rurale et maritime).

Féminine

- Très active.
- commerce
- hôtellerie (de classe)
- confection de luxe
- secrétariat...

Masculine

- Différentes qualifications.
- mécanique générale et marine
- électricité, électronique, radio...
- Disponibles annuellement : 400 jeunes gens, formation
achevée.

Enseignement :

Primaire - Secondaire
Technique : industrie (B.E.I.) ; commerce (B.E.C.) ;
apprentissage (C.A.P.) etc..
Ecoles Nationales de Marine Marchande (officiers toutes
catégories)
Ecoles d'Administrateurs de l'Inscription Maritime
Ecole de Pilotage de la Flotte
Université à Rennes

Logement :

Agglomération d'un urbanisme très poussé.
Possibilités : - location simple - location attribution
- accession à la propriété (pavillon individuel)
Réserve de 30 ha pour la construction d'habitations
Locaux disponibles pour personnel d'encadrement provisoire.

Loisirs :

Cadre de vie des plus agréables. La mer et son climat toni-
que, ses plages, yachting, école de voile, aviation légère,
hippisme, festival, théâtre, musées, casino, salles et
stades omni-sports.

Aide financière, avantages fiscaux :

- Prime spéciale d'équipement pouvant atteindre 20% des
investissements
- Prêts à long terme
- Aide pour formation de la main-d'oeuvre
- Maximum de dégrèvement des patentes
- Réduction des droits de mutation
- Financement régional :
 - . Société de Développement Régional de la Bretagne
 - . Société d'Economie Mixte pour l'Equipement et
l'Aménagement de la Bretagne.

Renseignements :

"INDUSMA", 13 rue de Toulouse (tél. 34-84-09), Saint-Malo.
Demander la plaquette : "Décentralisation".

-25-

LE PROBLEME DE L'ENERGIE

L'amenée du gaz de Lacq en Bretagne et la modernisation des usines à gaz existantes

A la suite d'une enquête que nous avons conduite à la Direction régionale du gaz de France à Nantes, nous sommes en mesure de donner les précisions suivantes concernant l'amenée du gaz de Lacq en Bretagne au delà de Nantes et le programme d'équipement des installations existantes.

A l'heure actuelle, Nantes et la Basse-Loire consomment environ 1.200.000 m³ de gaz naturel par jour, l'essentiel de cette consommation étant absorbée par la centrale thermique de l'Île Cheviré.

Un feeder Nantes-Vannes est prévu passant par la Roche-Bernard. Les travaux commenceront prochainement et l'amenée du gaz de Lacq à Vannes pourrait être réalisée dans le deuxième semestre de 1961.

En ce qui concerne le feeder de Rennes, les études de rentabilité sont en cours et le tracé n'est pas encore définitivement fixé. Il est envisagé deux solutions, soit à partir de Nantes, soit à partir de St-Benoît-de-Sault (Indre). La date de 1963 est avancée pour l'amenée du gaz. Si le développement des ventes de gaz à Rennes se poursuit au rythme actuel, l'arrivée du gaz naturel se ferait au plus tard en 1964 ; peut-être même dès 1962 si les consommations évoluaient plus vite que prévu.

Dans les régions pour lesquelles l'amenée du gaz n'est pas envisagée, c'est-à-dire surtout la côte nord, il est prévu la modernisation des usines à gaz qui permettra d'augmenter les quantités de gaz disponibles à la vente (les usines actuelles sont presque au maximum de leur puissance de production) et améliorera leur rentabilité par la substitution de produits pétroliers au charbon.

Il s'agit spécialement des usines de Saint-Brieuc (transformation réalisée), Brest, Morlaix, Saint-Malo (en cours d'étude ou en voie de réalisation), Quimper qui est transformée depuis plusieurs années.

Ces usines, Quimper compris, utiliseront vraisemblablement un produit connu sous le nom de "distillat léger", comme c'est le cas actuellement à Saint-Brieuc. Il s'agit d'une essence légère, impropre aux usages habituels et qui se trouve produite en quantités importantes avec l'utilisation des bruts sahariens dans les raffineries ; cette essence sera acheminée par voie maritime. Quelques petites distributions (Dinan, Dinard, Pontivy, Quimperlé) utilisent du propane réformé ou de l'air propané.

.....
• Revue de presse •
.....

POINTS DE VUE SUR LE PROBLEME BRETON

Sous la signature de Pierre Thibault, "LE POPULAIRE DE PARIS" a récemment consacré un de ses éditoriaux à la "crise bretonne, problème national". Commentant la phrase du Général de Gaulle prononcée à Morlaix : "La France connaît les difficultés de la Bretagne, difficultés qui existent dans d'autres régions, et je suis persuadé que les habitants résoudreont la crise actuelle", l'auteur de l'article écrit.

"C'est précisément parce que les Bretons ont été trop longtemps abandonnés à leur propre sort que les problèmes ont atteint aujourd'hui ce degré."

Après avoir souligné les aspects géographique et démographique du problème breton, Le Populaire poursuit : "L'industrialisation est donc difficile, et cependant, elle seule peut résoudre en partie le problème de l'emploi et par suite du progrès social. Si l'industrie lourde ne peut être envisagée, par contre les villes portuaires peuvent recevoir, en raison des prix avantageux de transport par voie maritime, des produits lourds semi-finis, de multiples industries de transformation. Des entreprises décentralisées, appartenant au secteur des industries de biens de consommation durables, doivent également trouver place en Bretagne.

Mais deux conditions sont nécessaires pour mener à bien ces programmes. D'une part, moderniser et développer l'infrastructure en matière de moyens de transport, notamment les ports et les voies ferrées, pour qu'un trafic à grand débit soit possible et à des tarifs rentables. D'autre part, donner à ces départements des sources d'énergie pour répondre à une expansion industrielle... Il n'y a pas d'industrialisation possible sans énergie abondante et bon marché. Comme on peut le constater, les tâches sont immenses, elles supposent un effort prolongé ; une véritable conversion, répétons-le, est nécessaire... En d'autres termes, un programme hardi et à long terme d'impose avec une aide massive des pouvoirs publics du point de vue des crédits et des aides financières diverses. La bonne volonté des individus ne peut suffire, le temps de la libre entreprise est dépassé. Il ne suffit pas que l'Etat connaisse les problèmes et les étudie. Il doit les résoudre par son intervention, selon les objectifs d'un plan. La crise ne peut être résolue par la Bretagne seule, car elle est d'importance nationale."

.../...

Dans "LE PAYSAN BRETON", M. Belbéoc'h, président de la Chambre d'agriculture du Finistère, pose lui aussi le problème de l'avenir de la Bretagne, "isolée de par sa situation péninsulaire et extrême occidentale dans l'ensemble français et encore plus dans l'ensemble européen. A moins qu'elle ne se décide à jouer la carte maritime... A ce taux là, nous ne devrions pas être si mal placés. Par la mer, le marché anglais, Anvers, Rotterdam, Hambourg, l'Europe du Nord, les fourmilières industrielles de l'axe Rhin-Rhur, l'Afrique, celle d'Alger, de Casablanca, de Dakar et d'Abidjan et son devenir..., tout cela n'est-il pas à la portée de notre province océane ? Oui, mais encore faut-il des marchandises, des entreprises qui les fabriquent, les préparent ou les stockent, des navires qui régulièrement les transportent, des capitaux qui s'investissent et, par dessus tout, des hommes qui conçoivent, veulent et agissent."

Une des premières conditions de l'expansion économique de la Bretagne est, estime M. Belbéoc'h, la valorisation des produits agricoles : "Il nous faut une grande industrie agricole, capable de présenter sur le marché, aux meilleures conditions techniques et économiques de qualité et de prix de revient, toute la gamme des produits issus de la viande, du lait, des oeufs, des légumes... que réclament les grands marchés modernes, mais encore faut-il que l'agriculture prenne sa part dans cet effort sous la forme coopérative au sens le plus large."

Toutefois l'industrie agricole ne suffit pas à assurer le plein emploi de la main d'oeuvre bretonne. L'expansion économique dépend avant tout de l'implantation de pôles de croissance, tels Citroën à Rennes, à partir desquels une série d'autres entreprises se développent. "Faut-il penser, se demande en conclusion l'auteur, que nous puissions à nous seuls créer de tels pôles de croissance, mis à part, bien sûr, ces pôles remarquables que représentent l'agriculture et la pêche ? Certes non ; ils exigent des capitaux que nous n'avons pas en quantité suffisante ; et surtout des traditions, une vitesse acquise sur le plan des affaires, une gamme de qualifications techniques et économiques que nous avons encore moins, s'agissant d'aussi vastes entreprises. Mais il nous appartient de chercher, de préparer, d'accueillir, d'aider pour bientôt être à même de participer à notre tour, de susciter et de créer. Immense travail de contact, de prospection, de création de zones industrielles, de logements de cadres et d'ouvriers, d'urbanisation, d'efforts sur le plan de l'enseignement, de la formation et du laboratoire."

Dans "L'INFORMATION AGRICOLE", nous relevons un article de M. Jacques Simon sur l'un des aspects de ce problème breton, celui des transports : "Les conditions géographiques et les circonstances historiques ont "relégué" l'agriculture française dans des régions excentriques : la Bretagne, le Sud-Ouest, le Massif Central, éloignées des gros centres de consommation : Paris, Lyon et Marseille. L'ouverture du Mar-

ché Commun risque encore d'accroître les distances qu'auront à parcourir les produits agricoles français pour atteindre les marchés européens. Une amélioration des conditions de transport au point de vue de la rapidité et surtout des prix peut donc permettre d'accroître le revenu des agriculteurs tout en diminuant les disparités régionales à l'intérieur de l'Europe.

On comprend dans ces conditions l'inquiétude des milieux agricoles français lorsque la S.N.C.F., le premier transporteur de l'agriculture, inaugura il y a bientôt dix ans une nouvelle politique tarifaire qui doit aboutir pour un certain nombre de produits et de régions, à une augmentation des transports.

Cette politique, dont la campagne nationale n'est d'ailleurs pas responsable, menace aujourd'hui de s'aggraver, est suivie par les transporteurs routiers et reçoit la consécration des experts officiels."

La revue "AVENIR", éditée par le Bureau Universitaire de Statistiques, vient de consacrer un excellent numéro spécial aux répercussions des programmes d'action régionale sur l'orientation des jeunes. Dans la présentation de ce numéro, M. Jean Vergeot, Commissaire général adjoint au Plan et président du Comité des Plans Régionaux, écrit : "Une économie nationale ne saurait être forte et prospère que dans la mesure où toutes les économies régionales qui la composent contribuent à une harmonieuse croissance de l'ensemble par une pleine mise en valeur de leurs ressources matérielles et humaines. Il y aurait notamment grand danger pour notre pays à laisser se poursuivre la congestion de l'agglomération parisienne, alors que se dépeuplent et végètent des provinces comme la Bretagne, le Limousin et l'Auvergne... Dès que l'on se penche sur le cadre régional, on s'aperçoit que le problème social, ou plutôt un de ses aspects, celui de la formation et de l'orientation des jeunes, devient le problème majeur.

Cette nécessaire mise en valeur de chaque zone géographique est d'autant plus impérieuse que la perspective des prochaines années est celle d'un fort développement démographique. Comment faire face aux besoins créés par l'accroissement du taux des naissances, comment préparer les emplois pour les jeunes générations montantes sans une utilisation rationnelle de toutes les possibilités de l'espace français ?"

.....
Tribune libre.
.....

LA QUESTION DES "ZONES DE SALAIRES"

—
Nous tenons à publier un
extrait d'une longue et inté-
ressante lettre que nous avons
reçue d'un ouvrier breton ac-
tuellement installé à Paris.

"L'on parle à chaque instant d'industrialisation des
"provinces. Créer des usines ne suffira pas. Ce procédé, certes,
"ralentira l'exode, mais ne l'arrêtera pas. Les populations des
"campagnes iront de préférence vers la ville la plus proche pour
"le travail, mais au bout d'un certain temps, lorsque les ou-
"vriers bretons seront habitués à la vie industrielle, il suffi-
"ra qu'un ami qui aura osé partir directement vers Paris leur
"prouve les avantages, les meilleurs salaires dont ils bénéfi-
"cient dans la région parisienne, pour qu'à leur tour ils vien-
"nent s'y installer.

"L'industrialisation des provinces ne constituera qu'un
"relais vers Paris, le temps de s'adapter à la vie des villes ;
"car jusqu'à présent il est une raison qui empêche et empêchera
"longtemps l'ouvrier de se fixer en province, c'est l'abattement
"de zone au point de vue des salaires. Si du point de vue salai-
"res il existe un abattement de zone pour l'ouvrier, je n'ai ja-
"mais vu un commerçant pratiquer sur le prix de ses articles un
"abattement de zone ; bien au contraire, certains produits sont
"même plus chers que dans la région parisienne et l'ouvrier, avec
"son abattement de zone, doit se les procurer avec un salaire
"plus bas, donc vie plus chère qu'à Paris.

"Exerçant une spécialité ne manquant pas de travail, ha-
"bitant Rennes, je n'ai pourtant pas hésité à quitter cette ville
"pour la région parisienne en 1953 et je ne le regrette pas.
"Pour une paire de chaussures à Paris comme à Rennes, le même mo-
"dèle est vendu le même prix. Pour une même paire à 3.000 F,
"l'ouvrier parisien, avec un salaire de 300 F à l'heure, devra
"travailler 10 heures ; à Rennes, le même ouvrier, avec son sa-
"laire de 200 F l'heure, devra fournir 15 heures. Que ce soit
"l'habillement, l'ameublement, la quincaillerie, la nourriture,
"il en sera de même, seuls les légumes locaux sont moins chers.

"Tant que cette différence de coût de la vie existera
"entre Paris et la province, rien n'empêchera l'émigration.

."Veuillez, etc..."

Emile JAN

Ce bulletin est adressé

à MM. les préfets et chefs de service des diverses administrations des cinq départements bretons,

à MM. les parlementaires et conseillers généraux des cinq départements bretons,

à MM. les maires des 750 communes adhérentes au C.E.L.I.B.,

à MM. les membres des Chambres de commerce, d'agriculture et de métiers des départements bretons,

à MM. les présidents de l'ensemble des organismes professionnels, syndicaux, touristiques, culturels de Bretagne,

à MM. les dirigeants des administrations centrales et organismes nationaux s'intéressant aux problèmes économiques régionaux,

à l'ensemble de la presse quotidienne, hebdomadaire et technique de Bretagne,

aux principaux organes de la presse parisienne et aux revues spécialisées,

et aux Abonnés

Reproduction Autorisée

Imprimé dans nos bureaux

8 Rue du Quatre Septembre Paris
1 Rue Poullain-Duparc Rennes

Le Directeur de la publication
J. MARTRAY